

Cré@vallée Nord - 371, boulevard des Saveurs
CS30001 - 24059 PÉRIGUEUX Cedex
Tél. : 05 53 08 88 88
Email : hoche@hoche.com

www.hoche.com

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**
Exercice 2020

**ASSOCIATION CULTURE LOISIRS
ANIMATIONS PERIGUEUX
(CLAP)**
Exercice clos le 31 Décembre 2020

Ce rapport contient 17 pages

**ASSOCIATION CULTURE LOISIRS
ANIMATIONS PERIGUEUX (CLAP)**
Siège social : 11 Place du Coderc 24000 PERIGUEUX

Mesdames, Messieurs,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CLAP, relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels» du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} Janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.



JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux adhérents de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.



RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à PERIGUEUX,
le 25 juin 2021

**Le Commissaire aux comptes
H. AUDIT**

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping initial 'P' followed by the name 'ESCROUZAILLES' in a cursive script.

Philippe ESCROUZAILLES
Associé

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
ACTIF				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	7 103	7 103		234
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acompt				
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	3 262	1 783	1 479	
Autres immobilisations corporelles	1 476	1 369	107	317
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	194		194	194
ACTIF IMMOBILISE	12 034	10 254	1 780	744
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	240		240	
Créances				
Usagers et comptes rattachés	2 620		2 620	17 992
Autres créances	13 926		13 926	16 445
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	260 790		260 790	70 194
Charges constatées d'avance	3 903		3 903	930
ACTIF CIRCULANT	281 479		281 479	105 561
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion – Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	293 512	10 254	283 258	106 305

Bilan

	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise	119 394	119 394
Ecarts de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	34 352	34 352
Report à nouveau	-144 833	-159 689
RESULTAT DE L'EXERCICE	122 045	14 857
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	130 958	8 913
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires	478	26
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	478	26
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	45 951	48 269
Dettes fiscales et sociales	23 836	18 059
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		15 020
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	82 034	16 017
DETTES	152 300	97 392
Ecarts de conversion – Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	283 258	106 305

Compte de résultat

	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	%	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises	421	0,09	2 427	0,38	-2 006	-82,65
Production vendue	9 276	1,90	136 849	21,44	-127 573	-93,22
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	477 701	98,01	499 081	78,18	-21 380	-4,28
Reprises et Transferts de charge	709	0,15	1 692	0,27	-983	-58,07
Cotisations						
Autres produits	7 344	1,51	77 993	12,22	-70 649	-90,58
Produits d'exploitation	495 452	101,65	718 042	112,48	-222 590	-31,00
Achats de marchandises			1 551	0,24	-1 551	-100,00
Variation de stock de marchandises			1 668	0,26	-1 668	-100,00
Achats de matières premières						
Variation de stock de matières premières						
Autres achats non stockés et charges externes	189 156	38,81	435 401	68,21	-246 245	-56,56
Impôts et taxes	3 369	0,69	3 627	0,57	-258	-7,12
Salaires et Traitements	157 476	32,31	193 911	30,38	-36 436	-18,79
Charges sociales	22 642	4,65	62 955	9,86	-40 313	-64,03
Amortissements et provisions	497	0,10	444	0,07	53	11,99
Autres charges	530	0,11	3 798	0,59	-3 268	-86,06
Charges d'exploitation	373 670	76,67	703 355	110,18	-329 685	-46,87
RESULTAT D'EXPLOITATION	121 782	24,99	14 687	2,30	107 095	729,17
Opérations faites en commun						
Produits financiers	263	0,05	171	0,03	92	53,56
Charges financières			2		-2	-100,00
Résultat financier	263	0,05	169	0,03	94	55,21
RESULTAT COURANT	122 045	25,04	14 857	2,33	107 189	721,49
Produits exceptionnels						
Charges exceptionnelles						
Résultat exceptionnel						
Impôts sur les bénéfices						
Report des ressources non utilisées						
Engagements à réaliser						
EXCEDENT OU DEFICIT	122 045	25,04	14 857	2,33	107 189	721,49
Contribution volontaires en nature						
Bénévolat						
Prestations en nature	39 516		39 516			
Dons en nature						
Total des produits	39 516		39 516			
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite	39 516		39 516			
Personnel bénévole						
Total des charges	39 516		39 516			

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : CULTURE LOISIRS ANIMATION PERIGUEUX

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 283 258 Euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 122 045 Euro. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 22/06/2021 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Documents visés par le
Commissaire aux comptes

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

FONDS ASSOCIATIFS

Ces fonds sont composés des dévolution accordées par trois associations :

PERICULTURE.....115 514€
OPA..... 22 315€
SINFONIA.....-18 435€

La dévolution par SINFONIA d'une situation nette négative est compensée par le transfert d'éléments incorporels non valorisés dans les comptes, a savoir la marque SINFONIA, le savoir faire en matière d'organisation de festival de musique, le fichier d'adresse clients etc.

Concernant les dévolutions OPA ET PERICULTURE, elles sont conformes aux éléments juridiques recueillis.

IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE COVID-19

1) INFORMATION AU TITRE D'UN EVENEMENT POST- CLOTURE

la crise sanitaire liée au covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 constituent un évènement majeur.

2) INFORMATION AU TITRE DE L'IMPACT DU COVID-19 SUR L'ACTIVITE DE L'ENTREPRISE POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

conformément aux dispositions du PCG sur les informations à mentionner dans l'annexe,l'association constate que cette crise sanitaire a un impact significatif sur son activité 2020.

En raison de son activité l'association a du annuler toutes ses activités sur la période de mars décembre 2020, mais elle a conservé toutefois en 2020 les subventions nécessaires a son fonctionnement.

L'association a mis en place un plan de continuation de l'activité en utilisant les mesures suivantes:

-Elle a eu recours au chômage partiel

- "les recettes billetterie ,mecenat et dons aux particuliers liés aux spectacles non réalisés en 2020 suite à la crise sanitaire et programmés en 2021 ont été déduites des produits 2020 et transférés sur l'exercice 2021 par la comptabilisation de produits constatés d'avance au passif du bilan pour un montant de 82 034€"

Eu égard à ces mesures, à la date de l'arrêté des comptes ,l'association estime que la poursuite de son activité n'est pas remise en cause à court terme. Mais elle ne peut pas se prononcer sur le moyen terme compte tenu de l'ampleur de la crise sanitaire dans le secteur culturel.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
<i>Valeurs brutes</i>				
Immobilisations incorporelles	7 103			7 103
Immobilisations corporelles	3 205	1 533		4 738
Immobilisations financières	194			194
Total	10 501	1 533		12 034
<i>Amortissements & provisions :</i>				
Immobilisations incorporelles	6 869	234		7 103
Immobilisations corporelles	2 888	263		3 152
Immobilisations financières				
Total	9 757	497		10 254
ACTIF NET				1 780

Documents visés par le
Commissaire aux comptes

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 20 642 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	194		194
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	2 620	2 620	
Autres	13 926	13 926	
Charges constatées d'avance	3 903	3 903	
Total	20 642	20 449	194
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
PRODUITS A RECEVOIR	3 840
SUBVENTION A RECEVOIR	540
Total	4 380

Documents visés par le
Commissaire aux comptes

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 152 300 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine	478	478		
– à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	45 951	45 951		
Dettes fiscales et sociales	23 836	23 836		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance	82 034	82 034		
Total	152 300	152 300		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FACT.FOURN.NON PARVENUES	48
CONGES PAYES	2 522
CHARGES/CONGES PAYES	1 151
Total	3 721

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATÉES D AVANCE	1 054		
ASSURANCES	2 849		
Total	3 903		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATÉS D AVANCE	82 034		
Total	82 034		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 5 500 Euro

Honoraire des autres services : 0 Euro

Impact de l'événement Covid-19 sur les autres produits

Autres informations

Contributions volontaires

	N	N-1
<i>Ressources</i>		
Bénévolat		
Prestations en nature	39 516	39 516
Dons en nature		
Total	39 516	39 516
<i>Emplois</i>		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services	39 516	39 516
Prestations		
Personnel bénévole		
Total	39 516	39 516

Documents visés par le
Commissaire aux comptes

SUBVENTION 2020

DETAIL DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENTS

31/12/2020

	31/12/2020	31/12/2019
SUBVENTIONS MAIRIE PERIGUEUX		
SUBVENTION MAIRIE PX	348283,00	363376,00
SUBVENTION MAIRIE PX SILG	15717,00	10124,00
SUBVENTIONS AUTRES MAIRIES		
SUB. MAIRIE ANNEXES	-4000,00	18500,00
SUB. MAIRIE ANNEXES SILG		
SUBVENTIONS REGION		
SUBVENTION REGION	22500,00	25000,00
SUBVENTION REGION SILG	10500,00	
SUBVENTION CONSEIL GENERAL		
SUBVENTION CG24	47000,00	71000,00
SUBVENTION CG24 SILG	4000,00	
SUBVENTION GRAND PERIGUEUX		
SUBVENTION SILG		
SUBVENTION	0,00	1800,00
AUTRES SUBVENTIONS		
DRAC	8701,00	5781,00
SUBVENTION SACEM		
SUBVENTION DIVERSES	25000,00	3500,00
TOTAL	477 701,00	499 081,00